

GEIH France
Société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable
au capital initial de 62.200.000 €
ayant la forme d'une Société par Actions Simplifiée
Siège social : 43 Avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS
Agréée le sous le numéro SPI20160051
RCS PARIS 824 207 484

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois avril,

GENERALI EUROPE INCOME HOLDING SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 151.572.865 euros, ayant son siège social au 15 Boulevard F.W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148430:

Agissant en qualité de seule associée (l'« **Associé Unique** ») de la Société et détenant l'intégralité des actions de la Société et des droits de vote,

a pris à son initiative par écrit sans délai les décisions suivantes.

Il est rappelé les éléments suivants :

Par décisions en date du 19 février 2026, l'Associé Unique a décidé, sous réserve de l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») sur le changement de société de gestion de portefeuille de la Société et sur les changements y relatifs (la « **Condition** ») de :

- (i) révoquer **AEW**, conformément à l'article 15 des Statuts, de ses fonctions de société de gestion et par voie de conséquence de président de la Société, cette révocation, sous réserve de la levée de la Condition, étant effective le 31 mars 2026 à minuit ;
- (ii) nommer **GENERALI REAL ESTATE SGR S.p.A.** agissant par le biais de sa succursale française située au 89 rue Taitbout, 75009 Paris, à compter du 1^{er} avril 2026, la prise de fonctions doit intervenir alors automatiquement en cas de réalisation de la Condition.

L'Associé Unique a en conséquence décidé de modifier les Statuts afin de refléter cette décision et a décidé que l'article 14 des Statuts serait modifié ainsi qu'il suit en cas de réalisation de la Condition:

*« La société **GENERALI REAL ESTATE SGR S.p.A.**, une Società per azioni italienne, agréée conformément à la directive 2011/61/UE en tant que Società di gestione del risparmio par la Banca D'Italia, enregistrée au numéro 90 du "Albo delle società di gestione del risparmio" dans la section des FIAs, tenu par la Banca D'Italia, , ayant son siège social situé 4, via Machiavelli, 34132, Trieste – Italie, enregistrée sous le numéro 01106260324 auprès du registre des sociétés de Venezia Giulia, identifiée dans le REA de Trieste sous le numéro 098498, agissant par le biais de sa succursale française située au 89, rue Taitbout, 75009, Paris – France, enregistrée sous le numéro 841 672 579 R.C.S. Paris, est désignée comme société de gestion de la SPPICAV, nommée statutairement sans limitation de durée.».*

L'Associé Unique a ainsi donné tous pouvoirs au futur nouveau président (et société de gestion de la Société), pour constater la réalisation de la Condition et mettre en œuvre les modifications requises dans les Statuts (et en signer leur nouvelle version) et le Prospectus ;

- (iii) approuver le projet de modification du siège social, à compter du 1^{er} avril 2026 au 89 rue Taitbout, 75009 Paris ;
- (iv) modifier en outre les Statuts de la Société à compter du 1^{er} avril 2026 aux fins de procéder à la modification du délai maximum de publication de la valeur liquidative, tel que fixé à l'article 12 des Statuts, l'article 12 des Statuts devant être modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} avril 2026 :

« Article 12 – Calcul de la valeur liquidative

Les Actions de la SPPICAV sont émises et rachetées à la demande des Associés à la prochaine valeur liquidative (la "Valeur Liquidative"), sous réserve des délais mentionnés au Prospectus.

La Valeur Liquidative est établie trimestriellement, les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre (chacune, une "Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative").

Sa publication intervient dans un délai maximum de trente (30) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.

La Valeur Liquidative est transmise à l'AMF le jour même de sa détermination.

La Valeur Liquidative sera disponible à cette date sur le site internet de la Société de Gestion.».

Par ailleurs l'Associé Unique a pris acte de la nécessité de modifier les Statuts et le Prospectus afin de refléter ses décisions quand cela devait être requis et y a consenti, tout en donnant tous pouvoirs à GENERALI REAL ESTATE SGR S.p.A. en qualité de futur président (et société de gestion de la Société) pour constater la réalisation de la Condition et mettre en œuvre les modifications requises dans les Statuts et le Prospectus.

Il est indiqué,

- que l'AMF n'a pas, à la date du 1^{er} avril 2026, donné son agrément au changement de société de gestion de portefeuille de la Société ;
- qu'en conséquence la Condition n'a pas été levée ;
- qu'il convient de réitérer les décisions intervenues le 19 février 2026, les décisions étant devenues caduques.

L'Associé Unique est donc amené à statuer sur le présent ordre du jour:

- Projet de révocation de AEW de ses fonctions de président et de société de gestion de la Société ;
- Projet de nomination de **GENERALI REAL ESTATE SGR S.P.A.**, via sa succursale française, en qualité de président et de société de gestion de la Société ;
- Prise d'acte du projet de changement de siège social de la Société ;
- Projet de modifications corrélatives des Statuts et du prospectus de la Société (le « **Prospectus**».);
- Project de modifications statutaires complémentaires ;
- Project de modifications du Prospectus ;
- Pouvoirs conférés en vue des formalités.

Le Commissaire aux comptes de la Société, KPMG SA, sera informé de la tenue des présentes décisions.

Il est rappelé que les présentes décisions écrites sont prises conformément aux articles 20 et 21 des Statuts.

Les présentes décisions interviennent dans le cadre du projet entrepris par le groupe Generali, auxquels appartient l'Associé Unique, de regrouper tout ou partie du patrimoine immobilier appartenant aux sociétés du groupe Generali sous la gestion d'une même société de gestion.

PREMIERE RESOLUTION

Projet de révocation de AEW de ses fonctions de président et de société de gestion de la Société

En tant que de besoin, l'Associé Unique décide de réitérer sa décision intervenue en date du 19 février 2026 de la manière suivante:

L'Associé Unique confirme et réitère le projet du groupe Generali de regrouper tout ou partie du patrimoine immobilier appartenant aux sociétés du groupe Generali sous la gestion d'une même société de gestion.

Sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF sur le changement de société de gestion de portefeuille et sur les changements y relatifs (la « **Condition** »),

Connaissance prise du projet susvisé, l'Associé Unique décide de révoquer AEW, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329 255 046 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 (« **AEW** »), conformément à l'article 15 des Statuts, de ses fonctions de président et de société de gestion de la Société.

L'Associé Unique décide que les fonctions de AEW en qualité de président et de société de gestion de la Société prendront fin le 6 avril 2026 à 23h59, sous réserve de la réception de l'agrément préalable susvisé.

L'Associé Unique prend acte de la nécessité de modifier les Statuts et le Prospectus afin de refléter la présente résolution et y consent, et donne tous pouvoirs au futur président (et société de gestion de la Société), nommé dans la décision suivante, pour constater la réalisation de la Condition et mettre en œuvre les modifications requises dans les Statuts et le Prospectus.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Projet de désignation de la nouvelle société de gestion et du nouveau président de la Société

En tant que de besoin, l'Associé Unique décide de réitérer sa décision intervenue en date du 19 février 2026 de la manière suivante:

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF sur le changement de société de gestion de portefeuille, l'Associé Unique désigne :

GENERALI REAL ESTATE SGR S.P.A, une *Società per azioni* italienne, ayant son siège social situé 4, via Machiavelli, 34132, Trieste – Italie, enregistrée sous le numéro 01106260324 auprès du registre des sociétés de Venezia Giulia, identifiée dans le REA de Trieste sous le numéro 098498, agissant

par le biais de sa succursale française située au 89, rue Taitbout, 75009, Paris, enregistrée sous le numéro 841 672 579 R.C.S. Paris,

en qualité de nouvelle société de gestion de portefeuille de la Société et par conséquent en qualité de nouveau président, à compter du 7 avril 2026. La prise de fonctions sera alors automatique.

L'Associé Unique prend acte de la nécessité de modifier les Statuts et le Prospectus afin de refléter la présente résolution et y consent. Il décide que l'article 14 des Statuts sera modifié ainsi qu'il suit en cas de réalisation de la Condition :

« 14 - Société de Gestion

*La société **GENERALI REAL ESTATE SGR S.p.A.**, une Società per azioni italienne, agréée conformément à la directive 2011/61/UE en tant que Società di gestione del risparmio par la Banca D'Italia, enregistrée au numéro 90 du "Albo delle società di gestione del risparmio" dans la section des FIAs, tenu par la Banca D'Italia, ayant son siège social situé 4, via Machiavelli, 34132, Trieste – Italie, enregistrée sous le numéro 01106260324 auprès du registre des sociétés de Venezia Giulia, identifiée dans le REA de Trieste sous le numéro 098498, agissant par le biais de sa succursale française située au 89, rue Taitbout, 75009, Paris – France, enregistrée sous le numéro 841 672 579 R.C.S. Paris, est désignée comme société de gestion de la SPPICAV, nommée statutairement sans limitation de durée.»*

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au futur nouveau président (et société de gestion de la Société), pour constater la réalisation de la Condition et mettre en œuvre les modifications requises dans les Statuts (et en signer la nouvelle version) et le Prospectus.

Le Dépositaire de la Société sera tenu informé des modifications apportées.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Projet de changement de siège social de la Société

En tant que de besoin, l'Associé Unique décide de réitérer sa décision intervenue en date du 19 février 2026 de la manière suivante:

Sous réserve de la réalisation de la Condition, et en conséquence de la mise en oeuvre des deux précédentes résolutions, l'Associé Unique prend acte de la nécessité de modifier le siège social de la Société et y consent.

En conséquence, il note que le futur président de la Société (et société de gestion) sera amené à modifier le premier alinéa de l'article 4 des Statuts de la Société et que ce dernier sera, à compter du 7 avril 2026, rédigé ainsi qu'il suit :

« Le siège social de la société est fixé au 89 rue Taitbout, 75009 Paris. ».

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au futur nouveau président (et société de gestion de la Société), pour décider et mettre en œuvre les modifications requises dans les Statuts (et en signer la nouvelle version), et en ratifie d'ores et déjà, sans réserve, en tant que de besoin la décision.

L'Associé Unique donne par ailleurs en tant que de besoin tous pouvoirs au futur nouveau président et société de gestion de la Société pour apporter toutes modifications requises au Prospectus à la suite des décisions intervenues dans le cadre de la présente résolution et plus généralement en conséquence des présentes décisions.

Le Dépositaire de la Société sera tenu informé des modifications apportées.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Project de modifications statutaires complémentaires

En tant que de besoin, l'Associé Unique décide de réitérer sa décision intervenue en date du 19 février 2026 de la manière suivante:

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société à compter du 7 avril 2026 aux fins :

- de procéder à la modification du délai maximum de publication de la valeur liquidative, tel que fixé à l'article 12 des Statuts.

L'Associé Unique prend acte de la nécessité de modifier les Statuts et le Prospectus à compter du 7 avril 2026 afin de refléter la présente résolution et y consent. Il décide donc que l'article 12 des Statuts sera modifié ainsi qu'il suit à compter du 7 avril 2026 :

« Article 12 – Calcul de la valeur liquidative

Les Actions de la SPPICAV sont émises et rachetées à la demande des Associés à la prochaine valeur liquidative (la "Valeur Liquidative"), sous réserve des délais mentionnés au Prospectus.

La Valeur Liquidative est établie trimestriellement, les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre (chacune, une "**Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative**").

Sa publication intervient dans un délai maximum de trente (30) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.

La Valeur Liquidative est transmise à l'AMF le jour même de sa détermination.

La Valeur Liquidative sera disponible à cette date sur le site internet de la Société de Gestion.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME DECISION

Modification du Prospectus de la Société

En tant que de besoin, l'Associé Unique décide de réitérer sa décision intervenue en date du 19 février 2026 de la manière suivante:

L'Associé Unique décide d'approuver les modifications apportées au Prospectus, tel qu'il a été remis à l'Associé Unique préalablement aux présentes décisions.

Le Dépositaire de la Société sera tenu informé des modifications apportées.

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne par ailleurs tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir tous actes et/ou toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution est adoptée.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique. Une copie des décisions sera remise à AEW, Président et Société de Gestion de la Société. Les présentes décisions seront retranscrites sur le registre spécial des décisions de la Société.

GENERALI EUROPE INCOME HOLDING SA

DocuSigned by:
Nunzio Laurenziello
1C83823FB9AA46C...

Nunzio Laurenziello
Dûment habilité

DocuSigned by:
Andrea Giuliani
2EB83DD5DB894D7...

Andrea Giuliani
Dûment habilité